



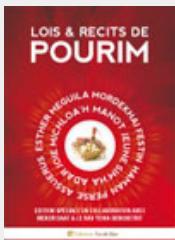
## Traité Troumot

### Michna 4 - Chapitre 9

גִּידּוֹלִי תְּרוּמָה, תְּרוּמָה; וְגִידּוֹלִי גִּידּוֹלִין, חֻלִּין. אֲבֵל הַטְּבֵל,  
וּמְעֵשֶׂר רָאשֶׁן, וְסְפִיחָה שְׁבִיעִית, וְתְּרוּמָת חֹצֶה לְאָרֶץ, וְהַמְדּוּמָע,  
וְהַבִּכּוֹרִים גִּידּוֹלִיהָן, חֻלִּין. גִּידּוֹלִי הַקָּדֵשׁ, וּמְעֵשֶׂר שְׁנִי חֻלִּין;  
וּפּוֹדֵין אָוֹתָן בָּזְמָן זָרָעָן.

Ces produits de térouma (guidouléi térouma) sont de la térouma, mais les produits de ces produits (guidoulei guidouline) sont du profane. Par contre, les produits de chose sur lesquelles on n'a pas fait les prélèvements [tévél], de la première dîme, des pousses de la septième année, de la térouma qui pousse en dehors d'Israël, de mélange interdit et des prérimices, sont profanes. Les produits de fruits consacrés et de deuxième dîme sont profanes. Il faut les racheter selon leur valeur au moment des semaines.

### Lois & Récits de POURIM



Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguita d'Esther, réflexions sur la vraie joie..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)